

unique d'apporter des modifications importantes à cette politique et nous avons confiance qu'elle y parviendra. Je puis vous avouer franchement que nous serions très préoccupés si l'on ne s'occupait que superficiellement des questions centrales en cause, les aides - sans plafond quantitatif - qui maintiennent des prix sensiblement supérieurs aux cours mondiaux et la pratique consistant à subventionner l'écoulement des excédents sur les marchés mondiaux. Cette dernière question sera également abordée par les participants à la réunion des ministres du Commerce des pays membres du GATT qui se tiendra en novembre.

J'ai également fait état il y a quelques instants du soutien du gouvernement aux initiatives destinées à améliorer sensiblement le système d'acheminement des produits dans l'Ouest canadien pour nous permettre d'atteindre nos objectifs d'exportation de céréales pour 1985 et 1990. Bien que je reconnaisse le rôle premier de la Commission canadienne du blé en ce qui concerne les exportations de céréales qui relèvent de la Commission, en ma qualité de ministre responsable des Affaires extérieures - et du secteur commercial -, je suis tout particulièrement conscient de l'importance de la commercialisation. Je voudrais vous assurer que mon Ministère et les membres du Service des délégués commerciaux feront tout en leur pouvoir pour soutenir les efforts de la Commission, ainsi que ceux de l'Office de la commercialisation des céréales du MEIR et du secteur privé pour rencontrer nos objectifs d'exportation. La réorganisation de mon Ministère, annoncée récemment, devrait nous permettre de nous acquitter de cette tâche de façon plus efficace.

Je devrais mentionner un ou deux secteurs où les questions liées au commerce des céréales ont pris une place fort importante dans l'élaboration de notre politique étrangère. À l'encontre du pétrole, où plus de 50% de la production globale est exportée par un groupe, 15% seulement de la production mondiale de céréales est destinée à l'étranger, ce qui rend la plupart des pays moins vulnérables aux interruptions des approvisionnements et mieux capables de trouver des solutions de rechange acceptables. Le Canada a toujours hésité à appliquer des restrictions sur le commerce des denrées pour des raisons économiques, humanitaires et générales. Voilà pourquoi nous avons établi de longue date des relations préférentielles avec l'URSS, la Chine et Cuba en matière de commerce céréalier. Toutefois, même si nous reconnaissons que les sanctions ou embargos n'ont généralement qu'un impact économique limité, le Canada ne reculera pas devant une menace sérieuse à la stabilité mondiale. Dans le cas de l'Afghanistan, le Gouvernement a estimé que les coûts de cette politique pourraient être absorbés de façon générale par tous les Canadiens; comme vous le savez, des indemnités